



V

I

T

,

L

U

V

I

T

,

S

U

LE MOT DU MAIRE

2020 tire à sa fin et j'ai envie de vous dire : vivement 2021, quand bien même les prévisions sanitaires annoncées pour ce début d'année nouvelle ne sont pas mirobolantes.

Nous venons de vivre une année très particulière, pour le moins douloureuse pour certains, traumatisante pour d'autres ; je ne trouve pas tous les qualificatifs adaptés à tous les cas de figure qui se sont présentés.

En même temps, il est absolument nécessaire que la vie prenne le dessus. Au cours de l'histoire, il y a toujours eu des pandémies : elles sont arrivées et elles sont reparties. Il en sera ainsi pour celle-ci, pour peu que nous soyons respectueux des mesures mises en place, gestes barrières et distanciation sont indispensables, si nous voulons vaincre ce satané virus.

A toutes et tous, je présente mes meilleurs vœux pour 2021, j'espère que les fêtes de Noël vous ont mis un peu de baume au cœur. J'ai une pensée particulière pour les personnes dont la santé n'est pas florissante et pour les personnes tenues au confinement, pour qui ces festivités ont été compliquées.

EFFRACTION AU CHÂTEAU D'EAU

Une effraction a été commise au château d'eau des Tuileries, dans la soirée de dimanche 20 décembre. A première vue, aucun vol n'aurait été commis, mais la marche à suivre, en pareil cas, est de se rapprocher de l'ARS (Agence Régionale de Santé), afin de prendre connaissance du protocole à appliquer : chose faite dès le lundi matin par la Communauté d'Agglomération d'Epinal (c'est la CAE qui est compétente en matière d'eau potable depuis le 01/01/2020).

Je ne vous cacherai pas que la crainte était que les casseurs (intrus) aient pollué les réservoirs d'alimentation du réseau (2 bassins de plus de 120 m3).

Un laboratoire spécialisé a effectué une multitude de prélèvements sur le réseau d'eau potable et plus particulièrement au château d'eau ; le tout dans le but d'effectuer des analyses les plus poussées possibles.

En parallèle et par mesure de précaution, l'ARS a exigé une communication auprès des habitants, afin de limiter les utilisations de l'eau (premier courrier dans les boîtes aux lettres) et afin d'indiquer la mise à disposition et la distribution d'eau minérale. Une permanence a eu lieu à la salle des fêtes, qui a permis à tout un chacun de venir chercher journalièrement les bouteilles d'eau, en provenance de la CAE.

Les résultats complets de toutes les analyses sont « tombés » dans l'après midi de mercredi 23 décembre, résultats en tous points conformes aux normes exigées : **il n'ya eu aucune pollution dans le réseau d'eau potable de notre commune !** La bonne nouvelle a fait l'objet d'une deuxième distribution dans les boîtes aux lettres.

En contactant l'ARS, la CAE a pris la seule décision qui s'imposait, nous ne pouvions pas prendre le risque de passer sous silence une éventuelle pollution de l'eau potable. Par ailleurs, la gestion conjointe de ce problème (CAE et Commune), a permis d'optimiser la réactivité nécessaire en pareil cas. J'ajouterai que la très grande majorité des administrés s'est montrée compréhensive et disciplinée : merci beaucoup pour votre sens civique.

BONS D'ACHAT ET COLIS POUR LES AINÉS

Pour 2020, nos aînés âgés de 70 ans et plus, ont eu le choix entre un colis festif composé de produits « vosgiens » et un bon d'achat. Sur 121 ayants droits, 84 personnes ont opté pour le colis et 37 autres ont choisi le bon d'achat. Les colis festifs, d'une valeur de 40,00 €, sont composés de produits fabriqués dans les Vosges : gâteaux secs de Trémonzey, chocolats de Darney, vin de rhubarbe d'Uzemain et terrines de Vagney ; le tout emballé dans un sac en toile personnalisé « Fontenoy le Château ». Les bons d'achat, d'une valeur de 40,00 €, seront à utiliser exclusivement dans tous les commerces de Fontenoy.

Les membres du Conseil Municipal, épaulés par les membres de la commission des affaires sociales, ont effectué la distribution au cours du week end dernier, permettant ainsi, à chaque bénéficiaire de recevoir son petit présent sur le pas de sa porte (conditions sanitaires obligent). Je remercie tous les participants (confection des colis, organisation et distribution ...), avec une mention particulière à Emmanuelle CANDERAN, Conseillère Municipale, qui a pris les choses en main du début à la fin avec sérieux (recherche des produits, établissement des devis, contrôle des commandes....) et dans le respect du budget alloué.

SAINT NICOLAS ET PÈRE FOUETTARD

Les règles à appliquer, en matière de distanciation, n'ont malheureusement pas permis d'organiser le défilé de Saint Nicolas, ainsi que la réception de celui-ci à la salle des fêtes. C'est pourquoi, il a été décidé et en accord avec les enseignantes, que la traditionnelle distribution de friandises aurait lieu à l'école, en compagnie de Saint Nicolas et de Père Fouettard.

C'est donc au cours de l'après midi de vendredi 4 décembre, que le Saint Homme, flanqué de son fidèle complice, est venu récompenser nos écoliers, en distribuant chocolats, brioches, bonbons et clémentines, achetés localement et offerts par la commune ; sans oublier la remise des jouets, offerts par l'association « Les Amis de l'École ».

Un grand merci à Frédérique VAUTHIER, Adjointe au Maire, pour avoir géré cette affaire de A à Z, avec efficacité.

PROGRAMME DE TRAVAUX À L'ÉGLISE

Après trois longues années de gestation, les travaux de réhabilitation des toitures de l'église Saint Mansuy sont enfin en cours. Après la pose de l'échafaudage et de sa couverture par des bâches (le terme technique est : pose d'un parapluie), l'entreprise COANUS, a procédé à la descente des tuiles et à leur tri, sachant que les meilleures d'entre elles seront réemployées, après brossage individuel. Les entreprises PIANTANIDA (échafaudage-maçonnerie) et MADDALON (charpente-menuiserie), interviendront courant janvier, que ce soit pour la reprise des parties supérieures des murs, ou pour le remplacement des bois de charpente défectueux. L'essentiel de la charpente, date de la construction de l'édifice (XVI^{ème} siècle) et se trouve dans un bon état de conservation, seuls quelques chevrons seront à remplacer.

Lors de la campagne de travaux des années 1920, travaux de consolidation de la bâtisse, une ceinture en béton armé a été « coulée » sur le pourtour de la nef et des fermes intermédiaires ont été ajoutées entre les fermes existantes (une ferme est un assemblage de bois de charpente, servant à la pose des pannes). Après vérification par un bureau d'études, il s'avère que l'utilité de ces ajouts est très discutable, c'est pourquoi ils vont être supprimés, permettant ainsi de redonner son aspect originel à cette remarquable charpente, tout en l'allégeant.

Une subvention substantielle de la Région Grand Est vient de nous être accordée, subvention qui complète les aides importantes déjà acquises de la DRAC et du Département.